



États financiers consolidés

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

31 août 2011



CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE

des **Aurores boréales**

175, rue High Nord, Thunder Bay ON P7A 8C7

Tél. 807 344-2266 • 1 800 367-0874

Télec. 807 344-3734

www.csdcab.on.ca

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales sont la responsabilité de la direction du Conseil. Ils ont été dressés en conformité avec la législation et en application des clauses relatives à l'information financière stipulées dans la note 1 y afférent.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

Le Conseil et la direction tiennent un système de contrôle interne conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, les opérations sont autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers consolidés. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction et les auditeurs internes du Conseil.

Le Conseil a rencontré la direction et l'auditeur indépendant afin d'étudier les états financiers consolidés et de discuter les questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Grant Thornton LLP, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers consolidés décrit la responsabilité de l'auditeur indépendant, l'étendue de l'audit et l'opinion relatif aux états financiers consolidés du Conseil.

La directrice de l'éducation et
secrétaire-trésorière

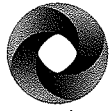
Le directeur du Service des finances

le 3 décembre 2011

Nos enfants sont notre priorité, notre fierté et notre raison d'être

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État 1 – État consolidé de la situation financière	3
État 2 – État consolidé des résultats	4
État 3 – État consolidé des flux de trésorerie	5
État 4 – État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 23



Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
979 Alloy Drive
Thunder Bay, ON
P7B 5Z8

T +1 807 345 6571
+1 800 446 4794 (Toll Free)
F +1 807 345 0032
E ThunderBay@ca.gt.com
www.GrantThornton.ca

Aux conseillères et aux conseillers scolaires
du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2011 et les états des résultats, des flux de trésorerie et l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. La direction a préparé les états financiers consolidés en application des clauses relatives à l'information financière stipulées dans la note 1 y afférent.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 y afférent, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne

de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Il est courant que les différentes écoles des conseils scolaires tirent une partie de leurs recettes de diverses activités de financement scolaire organisées tout au long de l'année. Dans le présent cas, le conseil scolaire n'a pas mis en place durant l'année des mesures de documentation et de contrôle suffisantes pour nous permettre d'effectuer une audit satisfaisante quant à l'intégralité de ces recettes. Par conséquent, l'audit de ces recettes s'est limitée aux montants inscrits dans les dossiers de chacune des écoles; nous n'avons pas été en mesure de déterminer s'il était nécessaire d'apporter des ajustements aux recettes de financement scolaire, aux recettes nettes, aux actifs financiers et à la situation financière nette.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'incidence du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales au 31 août 2011 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie et de l'évolution de sa dette nette pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites dans la dans la note 1 des états financiers consolidés.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés dans le but d'aider le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales à répondre aux exigences du Ministère de l'éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un autre usage.

Grant Thornton LLP

Thunder Bay, Canada,
Le 3 décembre 2011

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

**Conseil scolaire de district
catholique des Aurores boréales
État consolidé de la situation financière**

État 1

Au 31 août	2011	2010
	\$	\$ [redressé – note 2]
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	9 713 094	9 178 440
Comptes débiteurs	539 088	523 757
Comptes débiteurs – Gouvernement de l'Ontario		
Immobilisations approuvées [note 3]	13 850 716	14 216 467
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	24 102 898	23 918 664
PASSIF FINANCIER		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 360 890	1 384 512
Autres éléments de passif	276 363	262 748
Dette à long terme, nette [note 4]	14 119 519	14 489 425
Revenu reporté [note 6]	2 045 009	3 306 854
Avantages sociaux futurs [note 7]	861 559	828 913
Apports en capital reportés [note 8]	14 225 290	13 481 183
TOTAL DU PASSIF	32 888 630	33 753 635
DETTE NETTE	(8 785 732)	(9 834 971)
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles [note 10]	15 680 102	14 737 683
TOTAL DE L'ACTIF NON FINANCIER	15 680 102	14 737 683
SURPLUS ACCUMULÉ [note 11]	6 894 370	4 902 712

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Au nom du conseil:

Administrateur

Administrateur

**Conseil scolaire de district
catholique des Aurores boréales
État consolidé des résultats**

État 2

Pour l'exercice se terminé le 31 août	2011	2011	2010
	Budget redressé \$ <i>[non vérifiées - note 15]</i>	Chiffres réels \$	Chiffres réels \$ <i>[redressé - note 2]</i>
REVENUS			
Impôt local	1 101 213	1 021 727	846 449
Subventions provinciales – financement de l'éducation	15 818 605	16 746 001	15 962 944
Subventions provinciales - autres	858 291	1 069 399	1 384 572
Autres droits de scolarité et revenus	7 500	—	—
Revenus de placement	30 000	117 920	59 177
Amortissement des apports en capital reportés	496 001	545 034	451 363
Fonds générés par les écoles	130 000	191 210	211 056
TOTAL DES REVENUS	18 441 610	19 691 291	18 915 561
DÉPENSES			
Enseignement	13 170 280	12 182 585	11 928 943
Administration	1 378 006	1 477 980	1 428 635
Transport	746 824	777 676	736 195
Installations destinées aux élèves	2 499 414	2 483 019	2 431 319
Fonds générés par les écoles	130 000	199 998	196 756
Fonctionnement et entretien des écoles	—	—	—
Autres dépenses	496 001	578 375	461 549
TOTAL DES DÉPENSES [NOTE 9]	18 420 525	17 699 633	17 183 397
Surplus annuel	21 085	1 991 658	1 732 164
Surplus accumulé au début de l'année, tel qu'indiqué antérieurement	20 628 806	4 902 712	2 886 627
Ajustement au solde d'ouverture du surplus accumulé	(14 577 869)	—	283 921
Surplus accumulé à la fin de l'année [note 11]	6 072 022	6 894 370	4 902 712

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**Conseil scolaire de district
catholique des Aurores boréales
État consolidé des flux de trésorerie**

État 3

Pour l'exercice se terminé le 31 août

	2011	2010
	\$	\$ [redressé – note 2]
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Surplus annuel	1 991 658	1 732 164
Sources et (utilisations):		
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, la dépréciation et les pertes	578 375	461 549
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, des apports en capital reportés	(545 034)	(451 363)
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	350 420	(13 208 198)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(23 622)	590 711
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	13 615	(14 182)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(1 261 845)	821 442
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	32 646	(624)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	1 136 213	(10 068 501)
OPÉRATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(1 520 794)	(950 929)
Opérations liées aux immobilisations	(1 520 794)	(950 929)
FINANCEMENT		
Dette remboursée et contributions au fonds d'amortissement	(369 906)	(352 055)
Augmentation des en capital apports reportés	1 289 141	14 216 467
Opérations liées aux financement	919 235	13 864 412
Augmentation dans les liquidités	534 654	2 844 982
Liquidités à l'ouverture	9 178 440	6 333 458
Liquidités à la clôture	9 713 094	9 178 440

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**Conseil scolaire de district
catholique des Aurores boréales**

État 4

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice se terminé le 31 août	2011	2010
	\$	\$ [redressé – note 2]
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Surplus annuel	1 991 658	1 732 164
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 520 794)	(950 929)
Amortissement des immobilisations corporelles	578 375	461 549
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	(942 419)	(489 380)
Diminution de la dette nette	1 049 239	1 242 784
Dette nette au début de l'exercice	(9 834 971)	(11 077 755)
Dette nette à la fin de l'exercice	(8 785 732)	(9 834 971)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière d'administration locale établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

[a] Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément au règlement de l'Ontario 196/10, qui stipule que les conseils scolaires doivent respecter l'ensemble des règlements, des politiques, des lignes directrices, des directives et des instruments similaires. En 2004, dans la note de service 2004:B2, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a donné aux conseils scolaires la directive d'adopter les normes comptables du secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

En mars 2011, le CCSP a publié la nouvelle norme comptable du secteur public, le chapitre SP 3410 « Paiements de transfert ». Le ministère de l'Éducation a fourni des instructions relatives à l'adoption de cette nouvelle norme dans sa note de service 2011:B08. Le ministère de l'Éducation exige que l'application de cette norme sur les paiements de transfert soit faite rétroactivement, tel que décrit dans la note 2 des états financiers.

La directive du Ministère stipule que les conseils scolaires doivent comptabiliser un passif (apport en capital reporté) correspondant au montant de la valeur comptable nette des biens amortissables au 1^{er} septembre 2010 qui avaient été approuvés par le Ministère. En raison de cette directive, les revenus tirés d'impôts fonciers qui ont été utilisés pour acquérir ou construire des immobilisations amortissables avant 1998, date à laquelle les conseils scolaires ont cessé d'avoir le pouvoir d'imposition, bénéficient du même traitement que les subventions d'immobilisations de source gouvernementale, c'est-à-dire que le revenu associé est constaté sur la durée de vie utile restante du bien, tel que présenté dans la note 2. En vertu des normes comptables du secteur public, les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510, « Recettes fiscales », des normes comptables du secteur public.

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément au référentiel d'information financière décrit ci-dessus.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

[b] Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent l'actif, le passif, les revenus, les dépenses et les soldes des fonds du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Conseil et qui sont contrôlées par le Conseil.

Les fonds provenant des écoles, qui comprennent l'actif, le passif, les revenus, les dépenses et les soldes de fonds de diverses organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont contrôlés par le Conseil se reflètent dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées

Fonds des écoles

Les opérations entre les services et les organismes et les soldes entre ces organismes sont éliminées.

[c] Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

[d] Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction, la production ou l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses engagées.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante:

Améliorations aux terrains	40 ans
Bâtiments	40 ans
Immobilisations louées - Bâtiments	40 ans
Autres bâtiments	20 ans
Véhicule	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Autre équipement	10 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que les actifs ne sont pas prêts à être exploités.

Les terrains mis hors service de façon permanente et conservés en attendant leur revente sont indiqués à leur moindre valeur et à leur valeur de réalisation nette. Les coûts englobent les montants consacrés aux améliorations visant à préparer le terrain pour le vendre ou le viabiliser. Tous bâtiments mis hors service de façon permanent ne sont plus amortis et la valeur comptable est déduite de leur valeur résiduelle.

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas consignés comme des actifs dans ces états financiers consolidés.

[e] Revenu reporté

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

[f] Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres prestations à cotisations déterminées éventuelles à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, liées à la part de maladie gagnée mais non prise, d'assurance vie et d'assurance santé, des gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux:

- [i] Les coûts des régimes de retraite auto-assurées et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul actuariel au moyen des meilleures prévisions de l'escalade des salaires faites par la direction, de l'accumulation des jours de maladie à la retraite, des tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, des taux de recouvrement dans les cas d'invalidité, des taux d'inflation à long terme et des taux d'escompte.

Dans le cas des prestations de régimes de retraite auto-assurées et d'autres régimes d'avantages sociaux dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fourni par les employés, comme des gratifications de retraite et des prestations d'assurance vie et de soins de santé pour retraités, le coût est déterminé par calcul actuariel à l'aide de la méthode des prestations projetées au prorata du service. Suivant cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active d'un groupe d'employés. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles liés au service antérieur des employés sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, aux invalidités de longue durée et aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement au cours de la période de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de la période de survenance des événements.

- [ii] Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations à cotisations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- [iii] Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

[g] Réserves et fonds de réserve

Certains montants, tels qu'ils sont approuvés par les conseillers et conseillères scolaires, sont mis de côté dans des réserves et dans des fonds de réserve à des fins éventuelles d'administration générale et de capital. Les virements de réserves et du fonds de réserve constituent un redressement aux fonds respectifs une fois l'approbation obtenue.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

[h] Transferts de paiement

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être faites.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

[i] Revenus de placement

Les revenus de placement réalisés sur l'excédent des fonds d'administration générale, des fonds de capital et d'emprunt, des réserves et des fonds de réserve excédentaires sont comptabilisés comme revenus pour la période de gains.

Les revenus de placement gagnés sur des fonds dont les réserves sont grevées d'une affectation d'origine externe comme les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaire et l'éducation de l'enfance en difficulté sont ajoutés au solde du fonds et font partie des soldes reportés de revenus respectifs.

[j] Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les administrateurs. Le budget approuvé par les conseillers et conseillères scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Compte tenu des écarts entre le modèle de financement et les principes comptables généralement reconnus pour les administrations locales établis par le Comité de comptabilité du secteur public, les montants budgétés présentés ont été redressés de manière à être conformes à cette méthode de comptabilité telle qu'elle est utilisée pour dresser les états financiers. Les montants budgétés ne sont pas vérifiés.

[k] Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et formule des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés de l'actif et du passif et divulgue l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces prévisions.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

2. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Durant l'exercice 2011, le Conseil a adopté la nouvelle norme énoncée au chapitre 3410, « Paiements de transfert » du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public, tel que précisé à la note 1a. Le Conseil a appliqué cette norme de façon rétroactive, et a donc redressé les chiffres des périodes antérieures. Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations amortissables qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

Conformément aux directives du Ministère, le Conseil a calculé le solde d'ouverture de ses ACR au 1^{er} septembre 2010 comme étant la valeur comptable nette de ses immobilisations corporelles amortissables, moins le montant de la dette liée aux immobilisations non soutenues, toutes deux en date du 31 août 2010. La dette liée aux immobilisations non soutenues correspond à la partie de la dette impayée qui n'est pas soutenue par le financement du Ministère. Ce calcul constitue un moyen efficace d'établir le solde d'ouverture, et ainsi de pouvoir appliquer la nouvelle norme rétroactivement. Cette application rétroactive engendre des états financiers pertinents, faciles à interpréter, et qui se prêtent à des comparaisons entre périodes et entre conseils scolaires de l'Ontario.

Ces changements touchant les conventions comptables se sont traduits par la modification des montants indiqués à l'égard de la période antérieure, et ce comme suit :

	\$
Excédent accumulé au 31 août 2010:	
Excédent accumulé, tel qu'indiqué antérieurement	18 383 895
Montant transféré aux apports en capital reportés	(13 481 183)
Excédent accumulé, après redressement	4 902 712
Excédent annuel pour l'exercice clos le 31 août 2010 :	
Changement de l'actif net, tel qu'indiqué antérieurement	15 497 268
Plus : montant constaté comme recettes	451 363
Moins : apports en capital du gouvernement provincial en cours d'exercice	(14 216 467)
Résultat net excédentaire, après redressement	1 732 164

L'incidence pour l'exercice clos le 31 août 2011 est la suivante:

	\$
Excédent annuel pour l'exercice clos le 31 août 2011 :	
Changement de l'actif net, tel qu'indiqué antérieurement	2 735 765
Plus : montant constaté comme recettes	545 034
Moins : apports en capital du gouvernement provincial en cours d'exercice	(1 289 141)
Résultat net excédentaire, après redressement	1 991 658

Les subventions provinciales se trouvent réduites du montant du sous-total ci-dessus.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

3. COMPTES DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2011, le conseil a un compte débiteur envers la province de 13 850 716\$ (14 216 467\$ en 2010) relatif aux subventions pour immobilisations.

4. PASSIF NET À LONG TERME

Les dettes nettes à long terme comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants:

	2011 \$	2010 \$
CIBC Mellon		
Débtente à un taux d'intérêt de 5,80%. Les mensualités sont de 487 896\$; elles comprennent le principal et l'intérêt.	5 319 142	5 491 018
Débtente à un taux d'intérêt de 5,30%. Les mensualités sont de 262 757\$; elles comprennent l'intérêt.	4 957 690	4 957 690
Débtente à un taux d'intérêt de 5,48%. Les mensualités sont de 221 878\$; elles comprennent le principal et l'intérêt.	2 559 010	2 637 341
Office ontarien de financement		
Débtente à un taux d'intérêt de 4,56%. Les mensualités sont de 32 629\$; elles comprennent le principal et l'intérêt	431 613	444 131
Débtente à un taux d'intérêt de 4,90%. Les mensualités sont de 16 287\$; elles comprennent le principal et l'intérêt	216 668	222 137
Débtente à un taux d'intérêt de 4,90%. Les mensualités sont de 3 861\$; elles comprennent le principal et l'intérêt	51 357	52 653
Reporté	13 535 480	13 804 970

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

	2011 \$	2010 \$
Reporté	13 535 480	13 804 970
Office ontarien de financement		
Débiteure à un taux d'intérêt de 4,90%.		
Les mensualités sont de 84 625\$; elles comprennent le principal et l'intérêt	1 127 104	1 155 551
Moins: actif du fonds d'amortissement	(543 065)	(471 096)
Solde au 31 août	14 119 519	14 489 425

Des versements du capital sur la dette nette à long terme de 14 119 519\$ échue au 31 août 2011 sont exigibles de la façon suivante:

	Capital et cotisations au fonds d'amortissement \$	Intérêt \$	Total \$
2011/12	382 542	795 307	1 177 849
2012/13	400 283	777 566	1 177 849
2013/14	5 376 718	627 442	6 004 160
2014/15	371 020	476 256	847 276
2015/16	391 949	436 946	828 895
Par la suite	7 943 517	3 435 948	11 379 465
Passif net à long terme	14 866 029	6 549 465	21 415 494

Les débiteures non remboursées de 14 119 519\$ font partie des dettes nettes à long terme.

5. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊT SUR LES PRÊTS ET LES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts et les contrats de location-acquisition incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts de la façon suivante:

	2011 \$	2010 \$
Paiements de capital sur le passif à long terme y compris les cotisations au fonds d'amortissement	365 753	349 859
Paiements d'intérêts sur le passif à long terme	812 096	827 990
	1 177 849	1 177 849

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

6. REVENU REPORTÉ

Les revenus reçus et mis de côté pour des objectifs précis prévus par une loi, un règlement ou une entente sont inclus dans les revenus reportés et inclus dans l'état consolidé de la situation financière.

L'utilisation de certains fonds de réserve est limitée par la réglementation du gouvernement provincial. Les principes de comptabilité du secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés exigent que ces fonds de réserve soient comptabilisés comme revenus reportés.

Les revenus reportés mis de côté à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août 2011 sont formés de:

	2011 \$	2010 \$
Dépenses en salle classe	—	1 026 773
L'amélioration des programmes	201 884	200 837
Écoles écoénergétiques	91 000	129 499
Réfection des écoles	214 471	—
Autres subventions du ministère de l'Éducation	1 283 085	1 405 392
Autres subventions provinciales	254 569	544 353
	2 045 009	3 306 854

7. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés:

	2011		2010	
	Prestations de retraite \$	Autres avantages sociaux futurs des employés \$	Total avantages sociaux futurs des employés \$	Total avantages sociaux futurs des employés \$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés	152 610	699 519	852 129	823 624
Gains actuariels non amortis	6 427	3 003	9 430	5 289
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés	159 037	702 522	861 559	828 913

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés:

	Prestations de retraite \$	2011 Autres avantages sociaux futurs des employés \$	Total avantages sociaux futurs des employés \$	2010 Total avantages sociaux futurs des employés \$
Coût des prestations pour l'exercice considéré	—	83 450	83 450	77 982
Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite	8 298	41 562	49 860	50 309
Gains actuariels constatés	565	3 576	4 141	4 141
Cotisations de l'employé	—	—	—	—
Coût des (gain sur) les modifications du régime	—	—	—	—
Constatation des pertes (gains) actuariels non amortis dans les modifications du régime	—	—	—	—
Charge¹ au titre des avantages sociaux futurs des employés	8 863	128 588	137 451	132 432

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Prestations de retraite

[i] Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

[ii] Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2011, le Conseil a cotisé 188 668\$ (2010 – 165 632\$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

[iii] Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications versées aux employés admissibles à la retraite se fonde sur leur salaire, sur les jours de maladie accumulés et sur le nombre d'années de service à la retraite. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

Autres avantages sociaux futurs des employés

Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 1 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Les primes d'assurance du Conseil pour l'exercice terminé le 31 août 2011 étaient de 91 013\$ (2010 – 58 870\$) et sont comprises dans les coûts des prestations de l'exercice en cours du Conseil. Aucun passif au titre de réclamations présentées par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes de prestations futures au 31 août 2011 sont fondées sur des évaluations actuarielles à des fins comptables au 31 août 2010. Ces évaluations actuarielles s'appuyaient sur des hypothèses concernant des événements à venir. Les hypothèses à caractères économiques utilisées dans ces évaluations constituent les meilleures prévisions faites par le Conseil des taux prévus de:

	2011 %	2010 %
Hausse de traitement et de salaire	3.00	3.00
Escompte sur les obligations au titre des prestations constituées	5.75	5.75

Le Conseil a des réserves désignées pour certains engagements relatifs à des avantages sociaux futurs. Le solde de ces réserves totalisait 126 361\$ au 31 août 2011 (2010 – 72 814\$).

8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations amortissables qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question. Le Ministère a donné des directives aux conseils scolaires quant à la manière d'établir le solde d'ouverture des apports en capital reportés, tels que présenté dans la note 2.

	2011 \$	2010 \$
Début de l'année	13 481 183	(283 921)
Ajouts aux apports en capital reportés	1 289 141	14 216 467
Revenus constatés pour la période	(545 034)	(451 363)
Transferts aux revenus reportés	—	—
Fin de l'année	14 225 290	13 481 183

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

9. DÉPENSES PAR ARTICLES

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article:

	2011		2010
	Budget \$ <i>[non vérifiées – note 15]</i>	Réel \$	Réel \$ <i>[redressé – note 2]</i>
Salaires et traitements	11 135 895	10 905 119	10 274 696
Avantages sociaux	1 753 708	1 645 182	1 552 329
Perfectionnement du personnel	270 461	131 787	89 313
Fournitures et services	1 868 870	1 617 069	1 578 365
Intérêt	812 098	807 150	823 950
Frais de location	—	26 311	—
Honoraires et services contractuels	1 026 107	1 221 401	76 842
Autres	927 385	567 241	2 129 597
Amortissement des immobilisations	496 001	578 375	461 549
Activités financées par les écoles	130 000	199 998	196 756
	18 420 525	17 699 633	17 183 397

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût		Amortissement cumulé		Valeur comptable nette 2011	Valeur comptable nette 2010
	Solde d'ouverture	Ajouts	Solde de clôture	Ajouts		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	952 242	—	952 242	—	952 242	952 242
Améliorations aux terrains	449 819	652	450 471	100 122	35 002	349 697
Véhicule	35 994	—	35 994	3 599	8 099	32 395
Bâtiments	15 477 255	963 163	16 440 418	2 685 377	492 797	12 791 878
Immobilisations louées						
Bâtiments	623 574	302 256	925 830	12 103	18 157	611 471
Équipement informatique	—	174 415	174 415	—	17 442	—
Logiciels	—	57 238	57 238	—	5 724	—
Autres équipement	—	23 070	23 070	—	1 154	—
	17 538 884	1 520 794	19 059 678	2 801 201	578 375	14 737 683
					3 379 576	15 680 102

Diminution de la valeur des immobilisations corporelles:

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'année était de nil\$ [2010 - nil\$].

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

11. EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante:

	2011	2010
	\$	\$
		<i>[redressé - note 2]</i>
Excédent:		
Excédent de fonctionnement	5 187 839	3 550 192
Fonds générés par des activités scolaires	66 494	75 282
Montants non financés en permanence	—	—
Investissements dans des immobilisations corporelles non amortissables	952 242	952 242
Montants limités pour une utilisation future	1 825 717	1 416 657
Montants à recouvrer	(1 137 922)	(1 091 661)
Excédent total	6 894 370	4 902 712

12. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (FEACSO)

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. Le FEACSO assure la responsabilité générale du public, les dommages aux biens et certains autres risques.

13. ENGAGEMENTS

Le Conseil loue présentement une photocopieuse sous un contrat de location-exploitation. Le contrat est en vigueur jusqu'au 30 novembre 2011. Les paiements minimum annuels du contrat de location au cours de la prochaine année sont de 1 858\$.

14. ÉVENTUALITÉS

Il existe des réclamations échues imminentes contre le Conseil pour lesquelles les probabilités et le montant des paiements, s'il y a lieu, sont indéterminables. La part des paiements du Conseil, s'il y a lieu, au delà de ce qui sera couvert par les assurances ou autres subventions, sera reportée aux dépenses dans l'année où le jugement sera rendu. Il n'y a aucune dotation fait dans ces états financiers consolidés en ce qui concerne ces réclamations.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

15. DONNÉES RELATIVES AUX BUDGET

Les données budgétaires non vérifiées présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur les budgets de 2011 votés par le conseil scolaire le 29 Juin 2010. Le budget a été établi en juin 2010, avant la publication de la norme sur les paiements de transfert du gouvernement, intervenue en mars 2011. En conséquence, des changements ont été apportés au calcul des ACR constatés en recettes aux fins des états financiers plutôt qu'aux fins du budget, notamment, parmi d'autres éléments, ce qui concerne le traitement comptable des intérêts sur les fonds d'amortissement. Le tableau ci-après compare le budget voté et les données budgétaires enregistrées dans l'état consolidé des résultats. Lorsque des montants n'ont pas été prévus au budget, les montants réels pour 2011 ont été utilisés pour ajuster les chiffres du budget et illustrer la même méthode de comptabilité que celle ayant servi à consigner les résultats réels.

Vu que les conseils établissent uniquement l'état des résultats, les données budgétaires de l'état consolidé de l'évolution de la dette nette ne sont pas fournies.

	Budget de 2011 \$	Changement \$	Budget de 2011 réévalué \$
REVENUS			
Total des revenus présentées dans le budget de 2011	18 441 610	—	18 441 610
Dépenses totales	18 420 525	—	18 420 525
Surplus annuel	21 085	—	21 085
Surplus accumulé au début de l'année	20 628 806	—	20 628 806
Ajustement au solde d'ouverture du surplus accumulé	(14 577 869)		(14 577 869)
Surplus accumulé à la fin de l'année	6 072 022	—	6 072 022

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011

16. CONSORTIUM DANS LES SERVICES DE TRANSPORT DES ÉLÈVES DE LA RÉGION

Le Conseil a conclu une entente avec les conseils Lakehead District School Board, Thunder Bay Catholic School Board, Keewatin-Patricia District School Board, Northwest Catholic District School Board, Kenora Catholic District School Board, Superior-North District School Board, Superior-Greenstone District School Board et Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de conseils membres sont mises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers consolidés du Conseil illustrent la consolidation proportionnelle, au moyen de laquelle il inclut les actifs qu'il contrôle, le passif contracté, et sa part proportionnelle des recettes et des dépenses.

17. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.